



Pierre Parlebas (1934)

De Jacques Gleyze - *L'EPS au XXe s en France* - Dossiers revue EPS n°
15

Sa vie

Pierre Parlebas est né le 19 Février 1934 à Paris (XVème). Elève à l'école normale d'Auteuil puis à l'E.N.S.E.P., de 1955 à 1958. Il devient professeur d'E.P.S. cette même année. Il sera, par la suite, professeur en Ecole Normale puis à l'E.N.S.E.P. (de 1965 à 1973), à l'I.N.S. et à l'I.N.S.E.P. lors de sa création. Il fait partie des premiers professeurs d'E.P.S. nommés à un poste de chercheur (en 1965, au laboratoire d'étude du comportement moteur de l'E.N.S.E.P. fille de Chatenay-Malabry). Il effectue, dans cette même période, un nouveau cursus d'étude en Sciences humaines à l'ancienne Sorbonne, puis à ParisV. Il obtient plusieurs diplômes en logique, mathématiques et linguistique. Il deviendra alors Docteur d'état es lettres et sciences humaines. Il enseigne, ensuite, à l'université de Paris V, en Sciences sociales et Mathématiques. Il anime plusieurs dizaines de centres de vacances en tant qu'instructeur, dans le cadre des C.E.M.E.A. (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active). Il dirige, également, de nombreux stages à l'étranger. Il est nommé responsable, à l'I.N.S.E.P., du laboratoire de recherche: "Jeux sportifs et science de l'action motrice". Sur le plan spécifique de l'E.P.S., il sera de multiples fois (aujourd'hui encore) jury de C.A.P.E.P.S. et d'agrégation d'E.P.S.. Une forme de consécration viendra, en 1987, lors de sa nomination en tant que professeur de Sociologie à l'université de Paris V. Il est aujourd'hui Directeur de l'U.F.R. de sciences sociales de cette même université.

Son oeuvre

Pierre Parlebas est un auteur tout aussi prolifique que **J. Le Boulch** puisqu'il a publié, également, plus d'une cinquantaine d'articles et cinq ouvrages. Cependant son "éclectisme" scientifique est plus net que celui du précédent auteur cité, puisqu'il a publié ses articles dans les revues " E.P.S.", "Mathématiques et

sciences humaines", "Poétique" et dans la "Revue française de pédagogie". En E.P.S. son oeuvre est marquée essentiellement par ses trois ouvrages "phares": "Activités physiques et éducation motrice" (qui est essentiellement une compilation des multiples articles parus dans la revue E.P.S. depuis Mars 1967 jusqu'à 1976), "Lexique commenté en science de l'action motrice." (1981) et "Éléments de sociologie du sport" (1986). Son oeuvre qui peut, aussi bien que celle des auteurs précédents, être caractérisée par "la volonté scientifique", se situe sur de multiples terrains: ceux de la sociologie, de la linguistique, de l'histoire, de l'épistémologie, des mathématiques, de l'anthropologie, du structuralisme. Ce sont donc, avec **P. Parlebas**, essentiellement, les sciences humaines, nées le plus récemment, qui entrent en E.P.S.. Sa volonté scientifique, d'ailleurs très marquée par ces sciences, n'est plus prescriptive comme elle a tendance à l'être chez les auteurs précédents, (peut-être à l'exclusion de **J. Le Boulch**). Cependant au même titre que **J. Le Boulch**, **P. Parlebas**, proposant des théorisations qui gênent les courants empiristes, puissants à l'époque de ses premiers écrits, sera relativement rejeté (du moins dans un premier temps), du champ de l'E.P.S.. La phrase célèbre "L'éducation physique en miettes" qui est le titre d'un article de la revue E.P.S., en Mars 1967, n'est effectivement pas faite pour satisfaire les partisans du "sport éducatif". Le reste de l'article ne l'est pas davantage: "Actuellement on assiste à l'explosion de l'éducation physique. Cette explosion est double. D'une part, l'éducation physique éclate en de multiples branches qui s'implantent dans des secteurs très variés: éducation générale, apprentissage professionnel, rééducation, loisir. D'autre part, elle se fragmente dans une pluralité de doctrines et méthodes très diversifiées. L'éducation physique s'éparpille aujourd'hui dans une poussière de spécialités. Elle est devenue un polypier de techniques." (p. 7). C'est, en conséquence de quoi, une socio-motricité que propose **P. Parlebas**, socio-motricité qui permet d'intégrer les dites "miettes" dans une conception globale: "La socio-motricité est dans chaque geste, dans un démarquage, dans un corps obstacle, dans un dribble, dans une passe. En ce sens, une passe au cours d'un match de basket, par exemple, est fondamentalement différente de la "même" passe au cours d'un exercice à deux.". Là est posée l'une des bases des travaux de **P. Parlebas**, qui reposent sur une analyse sociologique des conduites motrices et qui intègrent, en conséquence, les différentes activités physiques dans une perspective systémique qui n'est présente dans aucune des théorisations antérieures. Plusieurs textes, dans la même revue, suivront le texte cité. En Septembre de la même année paraîtra: "L'éducation physique, une pédagogie des conduites motrices.", en Juillet 1967: "Plein feu sur la psycho-socio-motricité" ... et surtout, en Mai 1968, le fameux article intitulé- "Pour une éducation physique structurale", dans lequel sont intégrées les perspectives du structuralisme, linguistique de Saussure et, anthropologique, de **C. Lévi-Strauss**, même si

l'auteur se défend d'une application, directe. En Juillet 1968: "Structures et conduites motrices" poursuivra et affinera la perspective de recherche ainsi ouverte. De nombreux numéros suivants de cette même revue, de 1969 à 1991, ouvriront leurs colonnes à la plume de **P. Parlebas**, qui, progressivement quittera le terrain du structuralisme pour celui de la sémiologie et/ou de la sémiotique. Ainsi proposera-t-il un nouveau vocable susceptible de mieux décrire les phénomènes liés aux conduites motrices, celui de "sémiologie motrice" ou de "sémiotricité". C'est plus tard, encore le terme de "praxéologie motrice" qui sera utilisé. Nous ne disposons pas de suffisamment de place pour décrire ces analyses de manière fine (nous éludons notamment les classifications effectuées par l'auteur, les travaux de logique systémique sur les jeux sportifs et traditionnels, ainsi que les approches épistémologiques...), nous renvoyons, en conséquence, le lecteur à l'excellente analyse de **During B.** (1981, p. 201-254) et, bien entendu aux textes de l'auteur qui demeurent très facilement accessibles.

revue EPS n° 196 novembre décembre 1985

En guise de biographie, voici les articles de **Jacques Ulmann** () sur la thèse de Doctorat d'État de **Pierre Parlebas** et de **Jacques Gleize** (paru en 1992 dans les Dossiers EPS *l'EPS au XXe s en France*):

Pierre Parlebas a soutenu, en vue du doctorat d'État, une thèse que son jury, unanime, a jugé non seulement méritoire, mais importante. Cette oeuvre était appelée par une vocation impérieuse d'éducateur physique, éprouvée de très bonne heure. Être éducateur physique, c'est d'abord, selon **Pierre Parlebas**, dissiper les équivoques qui, à l'époque actuelle, continuent à rendre très trouble la notion d'éducation physique.

L'objectif de **Pierre Parlebas** est d'introduire, par la voie de la psychosociologie, la clarté dans le domaine de la motricité corporelle. L'entreprise exige, de la part de celui qui s'y consacre, bien des connaissances et des aptitudes. Il lui faut, d'abord, une bonne connaissance de l'histoire des activités physiques sous leurs différentes formes. Mais la psychosociologie, comme toutes les sciences humaines, s'efforce de mathématiser son objet de façon à pouvoir énoncer des lois. D'où la nécessité d'une formation mathématique parallèlement à celle d'une pratique de la psychosociologie. **M. Parlebas** enseigne, à l'Université de Paris V, les mathématiques aux chercheurs en sciences humaines. Ses travaux l'ont conduit, par ailleurs, à participer aux recherches de praxéologie. De cette « science de l'action », il retiendra l'aspect personnaliste : la motricité ne se confond pas avec le mouvement considéré sous sa foi-me mécanique. Elle est celle d'un sujet - une « conduite motrice ». Le mouvement humain a toujours un sens.

La thèse de **Pierre Parlebas** est constituée de deux ouvrages ; le plus ancien [1] est un Lexique : 124 termes concernant la motricité y sont définis. Le second est essentiellement une étude des jeux sportifs. Il n'existe encore que sous forme manuscrite (*). On pourrait s'étonner que l'auteur les publie sous ce même titre : *Psychologie sociale et théorie des jeux. Étude de certains jeux sportifs*. C'est qu'une solidarité et même une inter-dépendance profondes les unissent. La thèse la plus longue est consacrée, comme on va le voir, à appliquer à l'étude des jeux sportifs les méthodes des sciences humaines sous leurs formes les plus mathématiques. Le Lexique, lui, explicite les significations des concepts dont il est fait couramment usage en éducation physique et en sport ; la plupart de ces concepts sont courants, d'autres sont introduits par **Pierre Parlebas** lui-même.

Il justifie ses définitions, les commente et présente souvent, sous une forme ramassée, l'essentiel des thèmes qui lui sont chers. Pour peu qu'on se soit essayé, pour son propre compte, à l'art difficile des définitions, on ne pourra qu'admirer savoir, finesse et précision d'un tel ouvrage. Il est, à mon avis, un outil indispensable à quiconque s'intéresse aux choses de la motricité.

On ne saurait éviter, dans un résumé rapide, d'occulter bien des aspects du travail de **Pierre Parlebas**, ni même d'oublier des démarches qui servent de soubassements indispensables à la solidité de ses thèses. Mais, il faut choisir. On retiendra d'exposer les grands thèmes de son étude psychosociologique des jeux sportifs, véritable noeud de sa thèse.

Et, d'abord, qu'est-ce qu'un jeu sportif ? Le sport tel qu'il est pratiqué aujourd'hui ne constitue pas un comportement constant de l'humanité. Il date du 19^e siècle. Encore convient-il d'ajouter qu'il a connu, depuis lors, d'importantes modifications. Une définition qui prétendrait assigner au sport la permanence d'un contenu manquerait donc de pertinence. Il faut lui substituer une « définition opératoire ». De ce point de vue, le sport sera dit : « ensemble des situations motrices, codifiées sous forme de compétitions et institutionnalisées » [1] (p. 237). De ces trois caractères, le plus important est l'institutionnalisation. C'est elle qui distingue les sports des jeux traditionnels. « Une partie de barres ou d'épervier ne fait pas partie des sports, bien que chacune d'elles représente une situation motrice codifiée sous forme compétitive : l'institutionnalisation fait défaut » [1] (p. 243).

La classification des sports sera, elle aussi, opérationnelle. Elle se fera selon trois critères qui seront, les uns et les autres, tributaires de l'information :

Certains sports ont affaire à un milieu « sauvage » qui ne fournit aucune donnée informative : telles sont les activités de pleine nature ; d'autres au contraire comme l'athlétisme ou la gymnastique aux agrès s'épanouiront dans un milieu d'où toute incertitude est bannie.

- L'information ne met pas simplement en présence du milieu. La « communication motrice » du joueur avec ses partenaires doit être prise en compte ainsi que la « contre-communication » qu'il aura avec ses adversaires. Il va de soi que ni l'une ni l'autre ne se présentent sous la forme d'un donné. **Pierre Parlebas** insiste souvent sur l'importance de l'interprétation : sans elle, pas d'information. Le joueur est inséré dans un monde de signes qu'il lui appartient de déchiffrer. A toute situation sportive est donc liée une « sémiotricité », c'est-à-dire une capacité de signifier ou d'interpréter des signes. On parlera de sémiotricité pour toutes les pratiques qui donnent lieu à interaction motrice. La psychomotricité, si confuse que soit, pour certains, cette notion, sera employée pour désigner « l'ensemble des pratiques dénuées de toute interaction essentielle » [1] (p. 183).

- Les caractéristiques du jeu sportif repose enfin sur un véritable « contrat ludique », « pacte fondateur d'une micro-société ». Grâce à ce pacte, une sorte d'organisation sociale s'établira qui fera prévaloir la règle sur l'intérêt singulier et éliminera les « effets pervers » qu'en traîne la constitution de certaines sociétés et qui provoquent leur destruction.

Les jeux sportifs diffèrent les uns des autres par les règles auxquelles ils se conforment et aussi par la particularité des traits que re~ét pour chaque type de jeu l'action motrice (occupation de l'espace, distance d'affrontement...). Mais, il serait inexact de les singulariser à l'excès. La concordance de traits fondamentaux permet de les regrouper en sous-systèmes, tels ceux des sports collectifs ou des sports de combat. et surtout, il est des « structures de base du fonctionnement de tout jeu sportif ». **Pierre Parlebas** les nomme « universaux ». Leur étude constitue la partie maîtresse de sa thèse.

La conception des universaux tient en quelques propositions :

- les règles auxquelles se conforment les jeux sportifs, les modes d'action des joueurs sur le terrain, conduisent à penser que « les jeux sportifs sont préorientés par une logique interne s'inscrivant dans des systèmes d'action ou d'interaction » [1] (p. 287) ;
- les « constantes ludomotrices » des jeux sportifs se prêtent à une expression mathématique qui constitue leur « modélisation » ;

- les « modèles recèlent une part capitale de l'intelligibilité du jeu : voilà notre thèse » , déclare **Pierre Parlebas** [1] (P. 287). Les universaux sont précisément ces « systèmes d'action repérables dans tous les jeux quels qu'ils soient », des « invariants fondamentaux » [1] (p. 291).

Ayant dégagé les grands aspects de l'action motrice dans le jeu, c'est à partir d'eux, évidemment, que **Pierre Parlebas** dégagera les universaux. Ceux-ci apparaîtront ainsi dans tous les cas où se produit entre les joueurs une interaction motrice de coopération (« communication motrice ») ; lorsque cette communication motrice aboutira à la marque (« interaction de marque ») ; dans les statuts et les rôles conférés au joueurs (« rôle sociomoteur »). Si ces rôles sont envisagés dans leur généralité (il s'agit, par exemple, de passer la balle), ce seront des rôles sociomoteurs proprement dits ; si les rôles sont plus particuliers (la passe se fait à l'arrêt, en courant, de façon détournée ...), on les appellera « sous-rôles sociomoteurs ». Les systèmes de signes dont usent les joueurs (« codes sémiotiques ») permettront aussi de dégager des universaux.

« Les universaux », dit **Pierre Parlebas**, « se situent à deux niveaux d'abstraction. Au premier niveau, c'est le réseau des communications (ou tout autre universal) d'un jeu particulier qui est pris en compte » [1] (p. 302). A un niveau plus élevé, les universaux définissent des constantes qui ne concernent pas un seul jeu, mais l'ensemble des jeux sportifs. Ainsi le concept « réseau des communications » appliqué à l'ensemble des jeux sportifs est une « catégorie plus abstraite, englobant tous les cas particuliers de jeu » [1] (p. 302). A partir de ces prémisses, sept universaux du plus haut niveau seront dégagés.

Les sciences humaines, on le sait, cherchent à s'accomplir sous forme mathématique. Mathématicien, **Pierre Parlebas** donnera aux universaux les formes mathématiques suivantes : « structure d'ordre total ou partiel, structure de groupe, graphes et matrices associés, arbres et réseaux des possibles, structure d'automate, organigrammes et algorithmes correspondants ».

Pierre Parlebas tire de sa théorie des universaux d'immédiates et importantes conséquences on n'en retiendra que quelques-unes encore n'évitera-t-on pas la simplification.

Et d'abord, la distinction entre jeux institutionnels et jeux traditionnels, établie précédemment en fonction de la notion d'institutionnalisation, se trouve confirmée. Les universaux présents dans les premiers, leur confèrent une stabilité et un équilibre que les jeux traditionnels ne possèdent pas - La logique du jeu, les rôles et sous-rôles qu'assument les joueurs sont rapprochés des

permanences structurales que certains sociologues (1) et « narratologues » (2) peuvent découvrir dans les mythes ou les récits dont l'humanité se berce - L'examen des universaux confirme également l'auteur dans l'idée qu'il est d'autres significations que linguistiques. Antérieure au langage, différente du langage, il existe une signification motrice. A partir d'elle, les sportifs élaborent une sorte de code. La plongée sous-marine fera appel à un véritable « code gestémique » : la signification s'exprime à l'aide de gestes. Le code sera dit « praxémique » lorsque le comportement, dans son ensemble, sera significatif : un tel code est celui de joueurs d'équipes qui s'affrontent sur le terrain. Il arrive souvent que les interprétations des comportements ne soient pas directes ; qu'elles se fassent interprétations d'interprétations (3).

Les procédés sociométriques ne s'assignent pas seulement pour objectif une théorie des universaux. **Pierre Parlebas** en a imaginé d'originaux qu'il applique à une détermination plus expérimentale des situations de jeu. Il découvre ainsi l'importance des situations motrices dans les rapports affectifs, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Les situations psychomotrices et sociomotrices d'opposition freinent les rapports positifs ; les situations psychomotrices et sociomotrices de coopération les fortifient.

La thèse principale, dont nous avons suivi la démarche en l'éclairant, au besoin, à l'aide du Lexique, s'achève par des vues générales sur le sport. Les universaux sportifs doivent beaucoup aux différentes cultures : « toute motricité est une ethno-motricité ». Quant au sport, il apparaît à **Pierre Parlebas** comme un moyen, pour un État, de régulariser une énergie qui, livrée à elle-même, serait dangereuse. Mais, en outre, il est pour cet État un moyen d'assurer son autorité et d'orienter à son profit les énergies qu'il canalise.

L'oeuvre de **Pierre Parlebas** mérite bien son nom de thèse. Ensemble d'affirmations personnelles et originales, son auteur les a soumises à des juges qu'il n'a pas toujours choisis - voire dont le jugement peut être discuté. Thèse, donc, elle empêchera, je l'espère, qu'on trouve déplacées les quelques remarques qui vont suivre.

Les premières porteront sur les rapports du sport et de l'institution, les secondes sur la théorie des universaux.

Des trois notions par le moyen desquelles **Pierre Parlebas** caractérise le sport, l'une, celle de compétition, ne fait aucune difficulté. On peut, admettre encore à

la rigueur, que pour parler du sport, **Pierre Parlebas** se satisfasse de l'expression de « situation motrice » s'il trouve le mot jeu équivoque ou inadéquat (mais, pourquoi en ce cas, parler de « jeux sportifs » ?). La troisième notion, celle d'institutionnalisation, appelle des précisions.

Pierre Parlebas a sans doute raison de penser que « le critère de l'institution est régulièrement passé sous silence » et d'ajouter « qu'il s'agit pourtant, en dernière analyse, du critère décisif » [1] (p. 244). Il est vrai qu'aujourd'hui le trait le plus caractéristique de ces compétitions qu'on appelle sportives est qu'elles sont reconnues comme des manifestations sportives, donc institutionnalisées. Ce qui revient à dire que le sport est dans sa réalité ce qu'on appelle sport. Cette représentation semble déborder l'évidence et donner dans la lapalissade. Elle est pourtant l'unique étai d'une caractérisation des phénomènes sportifs.

Mais, le caractère institutionnel est plus ambigu qu'il ne semble. Trouve-t-il origine et justification dans le caractère spécifique de certains comportements moteurs qui s'imposeraient à l'institution ? Ou est-ce l'institution qui confère à certains comportements une estampille institutionnelle. Il en va de l'origine du sport comme de celle des Droits de l'Homme. On peut penser que les Déclarations des Droits de l'Homme se bornent à reconnaître solennellement des droits inhérents à l'homme parce qu'il est homme et qui s'imposent à elles. Mais, on peut aussi admettre, à l'encontre de cette interprétation qu'une évolution des mentalités, un changement des rapports de force à l'intérieur des sociétés imposent la reconnaissance de droits dont certains, tout au moins, n'étaient même pas soupçonnées au préalable (4). Les droits tireraient, en ce cas, leur origine de structures politiques organisées.

On entendra par institutions, « l'ensemble des formes ou structures sociales telles qu'elles sont établies par la loi ou la coutume, et spécialement celles qui relèvent du droit public » (5). Le sport n'est pas né d'une volonté institutionnelle. Le sport, au sens strict du mot, apparaît au début du 19^e siècle, en Angleterre. Tous les historiens s'entendent pour admettre le caractère spontané - on dirait presque personnalisé - de son origine. Il est certain qu'il a revêtu par la suite un caractère institutionnel. Pourquoi ? En raison des contraintes qui lui ont été inspirées par des autorités reconnues, politiques ou autres ? Les choses ne sont pas si simples. Assurément, l'histoire du sport a fait progressivement reconnaître le sport des institutions politiques, l'a transformé en institution.

Mais, si l'on prend les choses par l'autre bout, les institutions qui ont marqué le

sport de leur sceau ont de moins en moins pu éviter de subir son influence, d'être déterminées par lui. Le sport constitue de plus en plus un facteur sociologique puissant ; de sorte que l'histoire et la sociologie permettent d'éviter l'option à laquelle les rapports du sport et des institutions paraissent soumis. Dans le flot sociologique complexe où ils baignent, le sport et les institutions, au même titre d'ailleurs que les autres faits sociaux, doivent être considérés comme des résultantes plus que comme des origines. Les institutions ne créent donc pas le sport. A la limite, elles ne s'imposent même pas à lui car il faut dire que le sport s'impose pareillement aux institutions.

Mais, peut-être, avons-nous accordé aux institutions un rôle encore trop déterminant à l'égard du sport. Ne pourrait-on pas parler de sport s'agissant de ces compétitions physiques, de ces jeux traditionnels que **Pierre Parlebas** distingue soigneusement de lui, à l'encontre sans doute d'un usage de plus en plus répandu ? La plupart du temps, le sport officiel est issu de jeux populaires et, plus loin encore, de jeux de groupe. Les Jeux Olympiques modernes ont, peu à peu, officialisé des pratiques nouvelles. Étaient-elles, dans leur essence, différentes au préalable ? Il ne faut pas se hâter de prononcer que des activités physiques, de type ludique (6) ne présentent pas les traits les plus caractéristiques du sport sous prétexte qu'elles obéissent à des règles plus ou moins tacites, qu'elles sont plus brouillonnes et perturbent les diagrammes. Un peu de laxisme s'impose. Le langage humain, sauf peut-être celui des mathématiques, n'échappe jamais à l'équivoque. Il serait équitable d'admettre que, dans son sens le plus large, le sport se confond avec des compétitions physiques ordonnées selon une règle. Puis le genre sport se particularise

Bibliographie

Le lecteur pourra accéder sans difficulté aux 21 articles parus dans la revue E.P.S. entre 1967 et 1991 (ceux parus, entre 1967 et 1974, ont été regroupés dans un ouvrage: "Activités physiques et éducation motrice", Paris, E.P.S., 1976), et à ceux parus dans: Les Annales de l'ENSEP, n° 4 Décembre 1973: "Un modèle de jeu sportif collectif- le jeu des quatre coins. Etude mathématique de certaines structures de jeu sportif." (p. 19-33) Culture Technique, n° 13, 1985, "La dissipation sportive", p. 19-28. Et aux ouvrages: Lexique commenté en science de l'action motrice, Paris, I.N.S.E.P., 1981. Aux quatre coins des jeux, CEMEA, 1984 Eléments de sociologie du sport, Paris, P.U.F., 1987. Sports en jeu, Paris, 1987. et During B. "La crise des pédagogies corporelles", Clamecy, Scarabée, 1981, p. 201-254.

